

Portrait social

Caf du Nord



Dans le Nord, près de 1 400 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 53 % de la population totale. Au sein des intercommunalités, ce taux varie de 43 à 56 %.

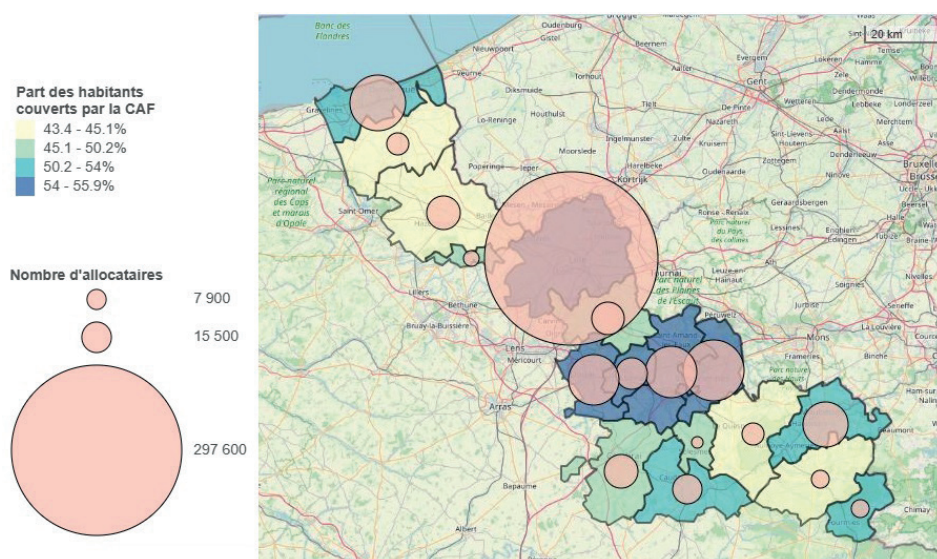
Le département se caractérise par une majorité d'allocataires sans enfant (53 % contre 49 % au niveau national).

6 % des allocataires sont étudiants.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 17 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composée uniquement de prestations légales (15 % au niveau national).

221 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. Dans ces foyers précaires, vivent 233 000 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Nord



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



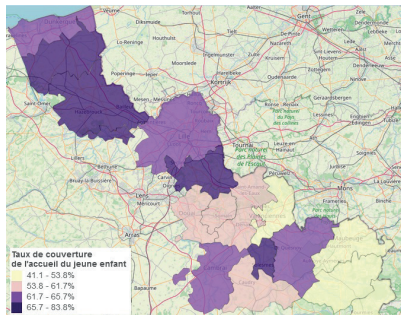
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



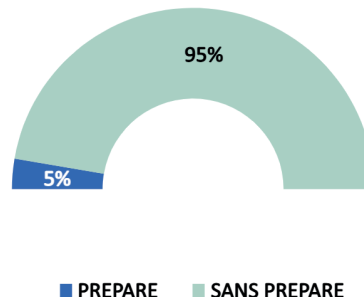
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf du Nord soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2022, plus de **54 000 places sont disponibles pour les familles**. Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent plus de 27 500, soit 51 % de l'ensemble des places offertes (52 % au niveau national).

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 88 000 enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un mode d'accueil.

Le département du Nord offre ainsi 62 places pour 100 enfants.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

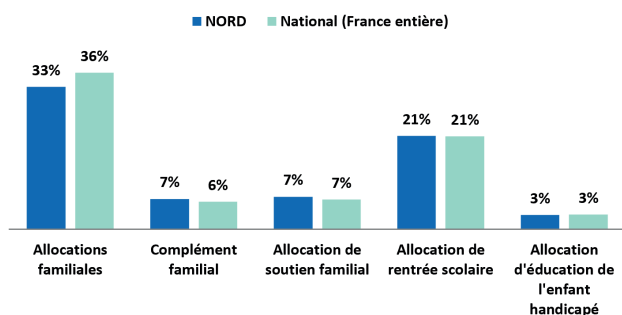
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **4 300 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 5 %.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

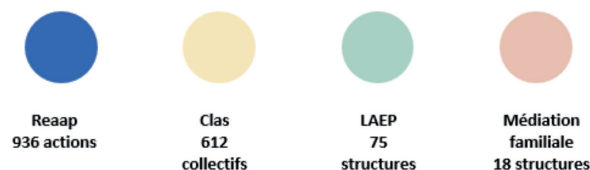


Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **33 % allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant. 7 % obtiennent un complément familial.
- **21 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.
- **7 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- **3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les établissements et actions financés en 2024



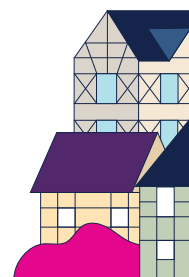
Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

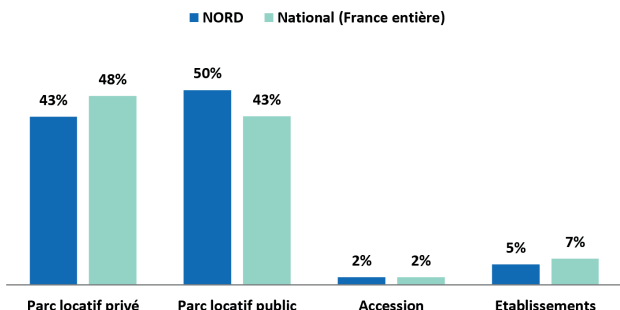




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, plus de **278 000 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **560 000 personnes, soit 21 % de la population** totale du département. Le Nord se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement versées en direction du parc locatif public (une aide sur deux contre 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Nord	National
parc Locatif Privé	248 €	238 €
parc Locatif Public	222 €	220 €
Accédants	182 €	183 €
Établissement	204 €	211 €

Source : Caf 2024

Au sein du parc locatif (qu'il soit privé ou public), le montant moyen des aides au logement dans le Nord est légèrement supérieur à celui observé à l'échelle nationale. Constat inverse pour les accédants à la propriété ou les résidents d'établissements.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par le versement :

- Du revenu de solidarité active (RSA) à **95 000 foyers**.
- De la prime d'activité à **205 000 allocataires, soit 35 % des foyers nordistes (33 % au niveau national)**. Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour près de 21 000 foyers en 2024.

- **60 000 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles, sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 63 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

95 000
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

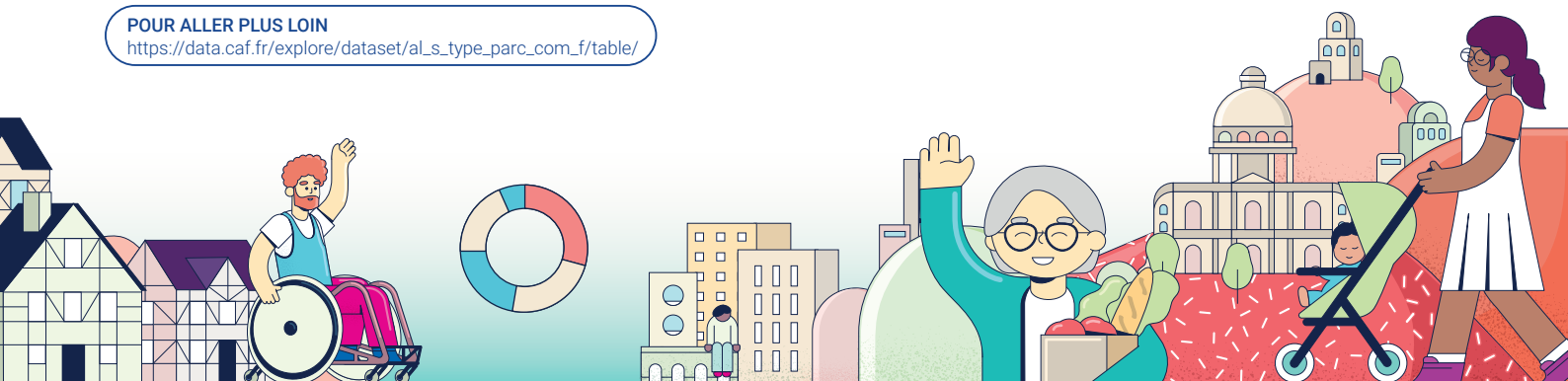
53 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



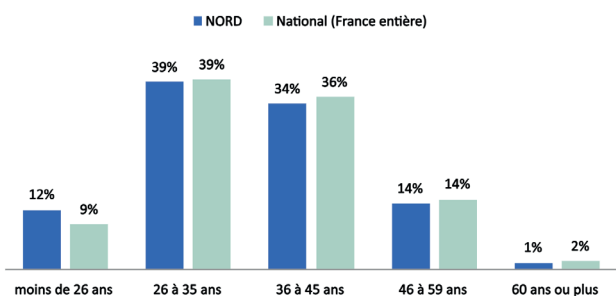
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

1 702 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Nord, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 89 % des bénéficiaires nordistes de l'AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, près de 1,6 million d'€ ont été versés pour cette aide dans le département, avec un montant moyen par bénéficiaire de 923 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

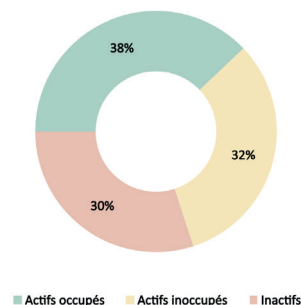
Âge des bénéficiaires et composition familiale



La source : Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- À l'échelle nationale comme sur le département, une majorité de bénéficiaires sur le département est âgée de 26 à 35 ans. Les allocataires âgés de 36 à 45 ans sont également fortement présents
- 30 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant.
- Au sein des familles bénéficiaires, un quart d'entre elles a la charge d'enfant(s) de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

38 % des allocataires de l'AVVC sont actifs occupés (soit ils exercent une profession, soit ils sont apprentis, stagiaires rémunérés ou étudiants salariés).

C'est nettement moins que le taux observé à l'échelle nationale (45 %).

Les individus en situation de chômage constituent la catégorie « actifs inoccupés ».

Les inactifs rassemblent les individus ayant une situation professionnelle différente de celles évoquées ci-dessus.

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le RSA ou l'AAH	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Nord	43 %	33 %	61 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

Une précarité davantage marquée dans le département :

- **43 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus élevée que celle du niveau national (37 %).
- **33 %** sont bénéficiaires de la prime d'activité, contre 35 % au niveau national.
- **61 %** vivent sous le seuil de bas revenus, contre 57 % au niveau national.